



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE NORMANDIE

APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DU TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE POUR LA FIN DE LA MANDATURE 2016/2020

Conformément aux Statuts, au Règlement Intérieur et aux dispositions du Code de Discipline et d'Arbitrage, le Comité Directeur élit les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, lors des élections de la Ligue Motocycliste Régionale de Normandie qui se tiendront le 26 janvier 2018, à la Salle du Circuit des Sports Mécaniques – Les Illandes - 14170 Vendeuvre.

Nombre de postes à pourvoir : **1** (ne doit pas être membre du Comité Directeur)

Conformément à l'article 3 du Code de Discipline et d'Arbitrage des Ligues, le TRDA se compose de 5 membres choisis en raison de leurs compétences d'ordre juridique, sportive et déontologique.

Il n'est pas obligatoire que tous les membres de l'instance soient titulaires d'une licence.

Ils ne peuvent délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote.

Le président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci.

Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur président sont élus à la majorité simple par le comité Directeur.

Les candidatures doivent être adressées à la Ligue au moins trente jours avant la date des élections, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, **soit le 27 DECEMBRE 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue :

LMN Secrétariat – 2, rue des Artisans – 14470 COURSEULLES-SUR-MER